

Arrêté rectificatif du 14 Novembre 2016 relatif à l'élection partielle des membres des représentants usagers au Conseil de Gestion de l'UFR Lettres et Sciences Humaines

Le Président de l'Université Reims Champagne-Ardenne,

VU l'article L 713-3 du Code de l'Education ;
VU le Code de l'Education, et notamment
ses articles D719-2 à D719-40,
VU les statuts de l'U.F.R. des Lettres et
Sciences Humaines et, notamment, son titre
II relatif au Conseil de Gestion ;

ARRETE n°2016-117

Article 1er :

L'article 4 de l'arrêté n°2016-110 est modifié comme suit ;

Le bureau de vote sera composé :

A Troyes : d'un Président : Mme Séverine LABOUROT, PRAG en Anglais au CUT, qui remplace M. MORENO, Maître de Conférences, Vice-Doyen au Centre Universitaire de Troyes et d'un assesseur, Mme HERLUISON, gestionnaire scolarité.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services de l'Université de Reims Champagne-Ardenne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Reims, le 14 Novembre 2016

Le Président de l'Université,


Guillaume GELLE

-Mis en ligne le : 14-11-2016

-Transmis à Mme la rectrice, chancelière des universités le : 14-11-2016

